

**LE LAVOIR DE LA FONTAINE DES MOULINS**




Combien de Fontenaisiens, parmi ceux qui demeurent au 68 de la rue d'Estienne d'Orves, ont entendu parler du lavoir qui s'élevait jadis à l'emplacement de la Résidence "les Cottages" qu'ils occupent aujourd'hui ?

Pourtant, pendant près d'un siècle, un établissement important a attiré en cet endroit, non seulement les habitants de Fontenay-aux-Roses, mais également ceux des communes avoisinantes. L'eau de la source qui jaillissait en cet endroit servait au lavage du linge mais, comme elle était la seule bonne à boire de la région, on estimait, en 1841, que plus de dix mille personnes par jour s'y abreuvaient. Passons sur le côté excessif de cette évaluation. On sait, en effet, qu'en 1841 Fontenay ne comptait que 1097 habitants.

Des nombreux points d'eau qui, de temps immémorial, ont approvisionné les habitants de la commune et de ses environs, trois sont encore bien visibles. L'un est encadré par la rue La Fontaine (qui portait antérieurement le nom de Fontaine des Moulins), le boulevard de la République et l'avenue Jean Moulin. A proximité de l'endroit où l'on voit actuellement une fontaine s'élevait un lavoir flanqué d'un abreuvoir. C'était la Fontaine des Bouffrais. Le deuxième se trouve à mi-pente dans le sentier du Clos des Chevillons. Réduit aujourd'hui à une simple borne-fontaine au débit ininterrompu, l'endroit a servi d'abreuvoir et également de lavoir jusqu'à une date indéterminée. Le troisième point d'eau est visible au milieu de la rue Ferdinand Lot où un bassin décoratif a été construit en profitant de la source qui alimentait jadis le lavoir de la Fontaine des Moulins situé un peu plus haut vers le Nord-Est. Un quatrième point d'eau a disparu. Seul le souvenir en demeure grâce au nom de la Fontaine aux Prêtres qui a été donné à une rue du voisinage.

Face au  
HER

3, rue Félix Pascal  
92290  
Fontenay-aux-Roses



cours de  
**modern  
jazz  
dance**

Réservations : 43.50.05.32

On disait, de l'eau de cette fontaine, qu'elle était réputée pour la confection des pot-au-feu.

Mais revenons à notre Fontaine des Moulins.

La plus ancienne représentation, connue à ce jour, de la Fontaine des Moulins est celle que l'on peut voir sur le "Plan Général des différents Cantons et Champiers qui composent le Village et Terroir de Fontenay-aux-Roses". Ce document, daté de 1767, a été dressé par Cicille, arpenteur royal. Bien sûr, il ne s'agissait à l'époque que d'un bassin rectangulaire, non couvert, aux dimensions modestes mais, sans doute, servait-il déjà de lavoir.

Dès après la Révolution le Conseil Municipal s'inquiète périodiquement du mauvais état des fontaines et abreuvoirs (ainsi que des puits) de la commune. Mais le manque d'argent n'autorise que des réparations urgentes, mais insuffisantes, dont le montant dépasse toujours largement les prévisions budgétaires annuelles pour la réparation et l'entretien des fontaines et des puits.

En 1828, l'inquiétude est devenue si grande, à propos de la Fontaine des Moulins, que le Conseil estime "...qu'il est indispensable d'y faire de prompts réparations, à moins d'en voir disparaître le bassin et occasionner la déviation des sources..."

En 1831, Monsieur Levasseur, Maire, soumet à l'examen du Conseil les plans et devis qu'il a fait dresser pour "...parvenir à la mise à exécution des travaux de couverture et de réparations de la fontaine dite des Moulins et du lavoir qui en dépend...". A l'appui de ses explications il invoque le fait "...que la dite fontaine non seulement précieuse pour les habitants de Fontenay l'est aussi pour ceux des communes environnantes...où l'eau potable manquant absolument aux porteurs d'eau viennent en chercher ici continuellement dans des tonneaux attelés d'un ou plusieurs chevaux...". Argument de poids : la dépense envisagée (6 ou 7 000 francs) pour moderniser cet établissement pourrait permettre d'améliorer les ressources ordinaires de la commune en affectant cette fontaine.

Le cahier des charges pour la mise en adjudication des travaux est daté de Janvier 1832. Les travaux envisagés sont importants et consistent en : terrasse, maçonnerie, charpente, couverture, menuiserie, serrurerie, pavage, peinture et vitrerie, plomberie. Les matériaux seront de première qualité :

- "Le moellon sera dur, tiré des carrières d'Arcueil...
- "la pierre sera tirée des plaines de Bagneux ou de Montrouge...
- "les bois seront de qualité dite de Champagne...
- "la tuile sera de Bourgogne petit moule...
- "le pavé sera de grès dur tiré des roches de Fontainebleau...

Les travaux seront adjugés à un certain Maufray, entrepreneur de bâtiments demeurant à Châtillon-Montrouge. Ils dureront jusqu'en Septembre 1832, date à laquelle il sera décidé de procéder à un échange de pièces de terre entre la commune et le Sieur Jean Lemuid afin d'installer un étendoir-séchoir digne de l'établissement communal rénové.

C'est seulement en Décembre 1833 que "...le Conseil Municipal, composé de Messieurs Aze, adjoint, Fournier, Leloir, J.E. Chevillon, Billiard, Benoist, Bouille, D.J. Jean, Carbonnel et Levasseur, Maire, propose à l'approbation de l'autorité supérieure les charges, clauses et conditions..." pour l'adjudication du bail à loyer de la fontaine des Moulins, du lavoir et de l'étendoir qui en dépendent. Le compte-rendu de la délibération du 3 Décembre 1833 donne très précisément la composition de l'établissement :

- 1° "Un lavoir où il y a quarante places..., la couverture en tuile... est soutenue par vingt quatre poteaux... Le sol du bassin est dallé..."
- 2° Une pompe...
- 3° Une maison d'habitation...
- 4° Une pièce de terre... où sont implantés... pour l'étendage du linge, cent quatorze pieux... Il sera fourni à l'adjudicataire la quantité d'épingles et de cordes nécessaires pour la garniture complète de cet étendoir"

Le procès-verbal de cette séance détermine le montant des droits à percevoir :

- 1° pour une journée de lessive ..... 0,05 F
- 2° pour chaque rang à l'étendoir, compris cordes et épingles 0,25 F
- 3° pour chaque voyage d'eau avec une bête de somme ... 0,05 F
- 4° pour chaque voyage d'eau avec un cheval et un tonneau 0,25 F
- 5° pour chaque voyage avec deux chevaux ..... 0,50 F

La machine était en marche et, bon an mal an, d'adjudication en consentement amiable, elle allait fonctionner jusque vers 1910.

G. COEURET



**CHRONIQUES DE NOTRE VILLE, DE SES RUES, DE SON FOLKLORE ET DE SES HABITANTS**

**LE LAVOIR DE LA FONTAINE DES MOULINS (suite)**



Nous l'avons vu précédemment (B.M.O. n° 122 de Février 1987) notre lavoir de la Fontaine des Moulins, habillé et coiffé de neuf en 1832, a traversé vaillamment le XIX<sup>e</sup> siècle, s'accommodant tant bien que mal des nombreux adjudicataires qui, bail après bail, se sont succédés pour assurer son exploitation et son entretien.

Vers 1875, après quarante années de bons et loyaux services, il s'est avéré nécessaire de procéder à quelques travaux d'entretien et de réparation. La dépense était estimée peu importante. « Malheureusement, l'orage épouvantable arrivé à la fin Juin (1878) est venu joindre aux réparations ordinaires des travaux extraordinaires de première nécessité. Le lavoir avait presque disparu sous les débris apportés par les eaux, la pompe était mise hors service... » C'est Monsieur Eugène Boncorps, Entrepreneur de maçonnerie demeurant 98, Grande Rue à Fontenay-aux-Roses, qui, en 1880, se chargera d'exécuter ces travaux portant essentiellement sur la maçonnerie avec terrasse, le pavage et la couverture.

Et voilà notre lavoir, rajeuni, reparti pour une nouvelle période d'une trentaine d'années, c'est-à-dire jusque vers 1910.

Pourtant, depuis 1890, il était question de la cession par la commune à Madame Vve Guignard du lavoir de la Fontaine des Moulins et des terrains qui en dépendent. Madame Guignard, déjà propriétaire des terrains qui entouraient l'établissement, proposait :

- de conserver la source à son emplacement actuel mais de la diviser en deux. Une partie continuerait à être déversée dans le ruisseau de la Fontaine des Moulins. L'autre serait amenée, par une canalisation, sur le chemin de Châtenay où serait établie une fontaine publique;
- de prendre en charge la construction d'un autre lavoir moins éloigné du centre ainsi que d'une maison d'habitation.

Curieusement, c'est seulement en Décembre 1905, dans le n° 44 de *La Tribune*, qu'un ancien blanchisseur, qui signe « UN ENNEMI DU LINGE SALE », se fait l'écho de l'indignation générale face à un « tel projet qui générerait non seulement les blanchisseuses de profession mais aussi les nombreuses mères de famille qui viennent laver ou plus simplement rincer au clair leur linge de toute sorte. » En Avril 1906, dans le n° 63 de *La Tribune*, c'est le Syndicat des Blanchisseuses qui, sous les signatures de Ger-

trude, sa présidente, de Véronique sa vice-présidente et de Scolastique, sa trésorière, s'insurge vivement contre la proposition, soumise à l'examen du Conseil en sa séance du 24 Mars 1906, de vendre à Madame Guignard le lavoir et le terrain environnant. Pourtant, ce jour-là, la proposition a été repoussée par 10 voix contre

Il semble bien que les protestations des intéressés aient fait oublier pendant un certain temps l'idée de vendre l'établissement de la Fontaine des Moulins. En 1908 à 1915 on ne sait pas très bien ce qu'est devenue l'exploitation du lavoir. Au début de 1909 un projet de bail a été rédigé en vue de confier l'exploitation du lavoir à Madame Tarboche, pour une durée de trente ans. Des plans ont été dressés car, entre autres conditions, Madame Tarboche devait, à ses frais :

- faire construire une maison d'habitation,
- faire couvrir le lavoir,
- faire agrandir les bâtiments existants,
- faire mettre en place une fosse d'aisance et construire des cabinets pour être mis à la disposition des laveuses.

En Juillet 1909 le Maire est autorisé à passer bail avec Madame Tarboche, pour une durée de trente ans et ce malgré l'offre récente de Madame Guignard qui est passée de 20 000 à 30 000 francs pour acquérir la fontaine et ses dépendances. Mais, sans que l'on sache pourquoi, en Novembre de la même année, Madame Tarboche renonce à la concession qu'elle désirait obtenir. Le Conseil décide alors de procéder à une nouvelle adjudication. La population en est informée par voie d'affiches le 18 Avril 1910. Cette adjudication ne donnera rien, faute de postulants. Les années vont passer. La guerre va éclater. Et puis un jour, dans un souci louable de rentabilité, le Conseil, en sa séance du 25 Juillet 1915 « ... considérant que le lavoir est abandonné depuis plusieurs années ; qu'il n'a pas été possible de l'affermir ; que seules deux ou trois blanchisseuses l'utilisent ; ... que l'aliénation, dont l'utilité ne saurait être contestée, est de nature à apporter quelques ressources à la commune en vue de les affecter, aussitôt la cessation des hostilités, à l'aménagement d'un important groupe scolaire, par 15 voix contre 3, autorise le Maire à accepter dès maintenant l'offre d'achat de Madame Guignard... » pour la somme de 30 000 F.

Ainsi, après vingt-cinq années de persévérance, Madame Guignard prenait enfin possession d'une parcelle de terre enclavée jusqu'alors au milieu de sa propriété.

A partir de 1915, la Fontaine des Moulins étant devenue propriété privée, aucun document n'apporte de réponses aux questions que nous nous posons. Il ne semble pas que les propositions faites par Madame Guignard en 1890 aient été retenues et suivies d'effet. Le lavoir de la Fontaine des Bouffrais (dont nous parlerons dans un prochain article) a bien été reconstruit en 1900 mais cette opération est sans rapport avec la suggestion de Madame Guignard. La nouvelle propriétaire des lieux a-t-elle autorisé l'accès au lavoir aux deux ou trois blanchisseuses qui l'utilisaient encore avant la vente ? Venait-on toujours remplir des tonneaux à la pompe ? Nous ne le savons. Ce que nous savons, par contre, c'est qu'en Septembre 1909 Monsieur le Maire avait communiqué au Conseil « ... le résultat des analyses d'eau de la source de la Fontaine des Moulins... constatant que l'eau du lavoir, assez pure au point de vue bactériologique, ne saurait toutefois, en raison de sa composition chimique, être considérée comme potable. »

Nous ignorons également si les héritiers de Madame Guignard (décédée en 1927) ont tiré profit de l'ensemble des terrains qui leur ont été légués par leur parente. La lecture de l'acte dressé en 1952 par M<sup>e</sup> Millet, notaire à Bourglafontaine, nous laisse supposer que ces terrains n'ont profité à personne jusqu'en 1950, date à laquelle des terres, probablement en friches, ont été achetées par un promoteur avisé. En effet, entre 1950 et 1951, la Société Parisienne de Diffusion Immobilière (S.P.D.I.) acquiert un ensemble de parcelles sises sur le territoire de Fontenay-aux-Roses plus quelques parcelles sises sur le territoire du Plessis-Robinson.

L'ensemble de ces parcelles formera le lotissement de « La Fontaine des Moulins », limité au nord par la rue Raymond Croland, à l'est par la rue d'Estienne d'Orves, au sud par l'avenue de la Résistance et, à l'ouest, par des propriétés privées. Le lotissement sera morcelé en 57 lots. Une rue nouvelle sera créée qui portera le nom de Ferdinand Lot et au milieu de laquelle sera creusé un bassin décoratif, traversé aujourd'hui par une eau de source devenue inutile après avoir rendu tant de services.

G. COEURET

**« En 1987, le souvenir du « ru de la Fontaine du Moulin » n'est pas définitivement perdu. Qu'on en juge ! Un voisin scéen, Monsieur Pierre Chevalier, poète et chansonnier à ses heures, ami du Club des Anciens de Sceaux-Les-Blagis, a composé sur l'air bien connu de « V'la l'bon Vent » une chanson en hommage à notre « Ru ». Que le vent, dans sa distraction, assure le succès de cette nouvelle comptine ! »**

Mel

A la chorale V'la l'bon vent.

du Club des Anciens de Sceaux - Les Blagis

**V'la l'bon vent**

Texte \* et Harmonisation Pierre CHEVALIER

**REFRAIN**

V'la l'bon vent, v'la l'bon vent, v'la l'bon vent ma - mie m'a ap - por - té, v'la l'bon vent, v'la l'bon vent, v'la l'bon vent ma - mie m'a ap - por - té.

- \* 1 Derrier chez nous y'a pas d'tang, Ya pas d'tang mais y'a du vent.
- 2 Quelque un m'a dit qu'aux anciens temps (bis)  
Un ruisseau coulait dans les champs.
- 3 Des canards gris, des canards blancs (bis)  
Dans le ruisseau nageaient gaiement.
- 4 Ils volaient insouciantes (bis)  
Sans craindre les feuilles d'argent.
- 5 Le ru n'est plus depuis longtemps (bis)  
Le ru n'est plus. Resté de vent.
- 6 Qu'il soit fugace ou capotant (bis)  
C'est notre grand ami, le vent.
- 7 Avec nous il s'en va chantant (bis)  
Notre amie : "V'LA L'BON VENT".

Face au  
REN

3 rue Félix Pecaut  
92260  
Fontenay-aux-Roses

cours de

**modern  
jazz  
dance**